

# Le crowdfunding, un mode de financement participatif en plein essor

XERFI vient de publier une étude approfondie, après plusieurs semaines d'enquêtes et d'analyses, sous le titre :

« Les nouvelles plateformes de financement participatif – Le *crowdfunding* : une alternative au financement bancaire ? »

Auteur de l'étude : Samshad Rasulam

Voici quelques-uns des principaux enseignements de cette analyse de 120 pages :

Implanté depuis 10 ans aux Etats-Unis, le *crowdfunding* (financement participatif), qui consiste à **mettre en relation des entrepreneurs ou porteurs de projets à la recherche de fonds avec des épargnants souhaitant investir « autrement »**, se développe progressivement en France. **En 2012, seulement 40 millions d'euros de financement ont transité par les plateformes de crowdfunding en France**, contre 50 milliards pour les crédits à la consommation des banques. Toutefois, **les montants financés par ces sites pourraient atteindre 80 millions d'euros dès 2013 et entre 150 et 200 millions d'euros d'ici 2015, d'après le scénario des experts de Xerfi.**

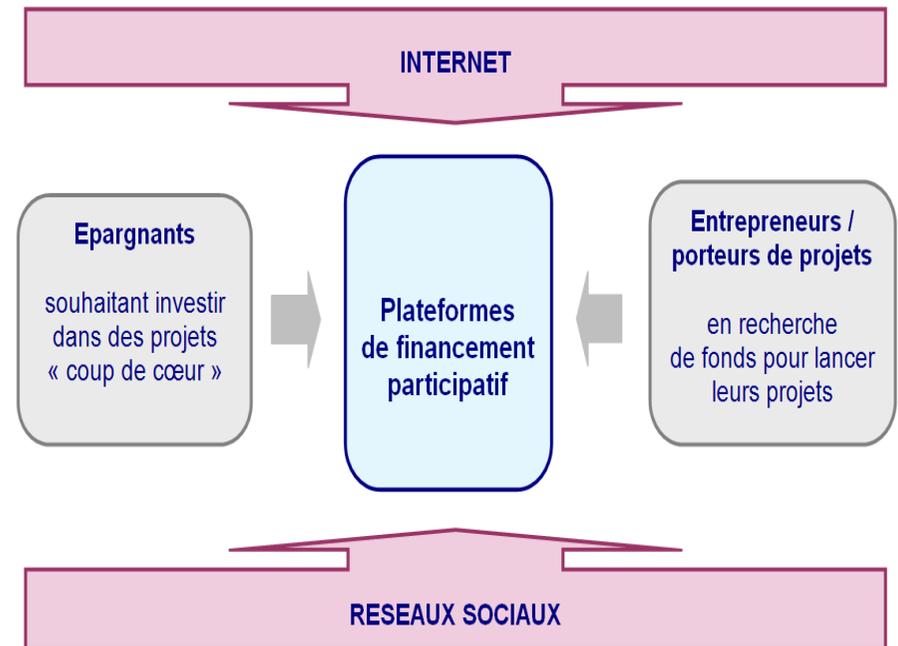
## Un contexte très favorable au décollage du marché

Car l'effervescence autour de la profession (multiplication des sites, publication d'un Livre Blanc, lancement d'un groupe de travail par les pouvoirs publics, etc.) est réelle. Et **la croissance devrait être exponentielle dans les années à venir pour plusieurs raisons.**

D'abord, **la détérioration du contexte économique entraînant une hausse du chômage, les pouvoirs publics veulent encourager la création d'entreprise.** C'est une aubaine pour le développement des plateformes de *crowdfunding*, d'autant que le soutien des banques est de plus en plus difficile à obtenir. **Par ailleurs, ce marché bénéficie des nouvelles pratiques de consommation** (partage, échange, don, etc.), conjuguées à de nouvelles tendances (solidarité, écologie).

**Enfin, le financement participatif s'appuie sur l'essor de l'économie numérique.** La puissance de la circulation de l'information à travers le web est un atout à plusieurs niveaux : notoriété des acteurs de *crowdfunding*, capacité des porteurs de projets à obtenir le soutien de leurs « amis » sur les réseaux sociaux, potentiel des projets fondés sur le pré-achat qui permet de tester l'intérêt des internautes pour le produit / service, etc.

## Fonctionnement des plateformes de financement participatif



Source : Xerfi

Grâce à la notoriété acquise *via* Internet, certains acteurs comptent se déployer, même si cela reste complexe compte tenu des différences de réglementation et de leur capacité à affronter les poids lourds américains (Kickstarter, Lending Club ou encore Indiegogo).

## Coup de pouce attendu des pouvoirs publics

Actuellement, la législation est le principal obstacle au développement du marché. **En effet, les plateformes sont soumises à la réglementation**

financière vu la nature des opérations. Construite pour protéger les épargnants, celle-ci semble disproportionnée dans le cadre du *crowdfunding*, étant donné le faible montant des enjeux. Pour distribuer des crédits, les plateformes doivent aussi obtenir l'agrément d'établissement de crédit attribué par l'ACP (autorité de contrôle prudentiel). Aujourd'hui, seul le site Prêt d'Union a obtenu ce statut pour le moment en France.

Par ailleurs, les plateformes doivent aussi composer avec le monopole bancaire, d'autant que le lobby des banques auprès du législateur n'est pas à négliger. En effet, les banques réfléchissent en termes concurrentiels alors que les plateformes veulent mettre en avant la complémentarité des deux systèmes. Le *crowdfunding* permet de financer des projets en phase d'amorçage, une étape où les banques sont pratiquement absentes en raison du risque élevé.

La profession attend donc la décision du gouvernement pour faire évoluer la réglementation, notamment depuis la fin des Assises de l'entrepreneuriat en avril 2013. Le texte de loi récemment adopté par les Etats-Unis, premier marché mondial du financement participatif, pourrait d'ailleurs servir d'inspiration aux pouvoirs publics.

## Multiplication des nouveaux entrants

Les premières plateformes se sont développées en France dès 2007 à l'instar de Friendsclear, Babyloan, Wised ou encore Babeldoor. Et les nouveaux entrants se sont multipliés à partir de 2011. **Aujourd'hui, le secteur compte environ 35 plateformes aux profils différents.** Néanmoins, il est possible de réaliser une segmentation selon trois critères :

- **le type de projet** : les acteurs ayant une approche globale (Ulule, Octopousse, KissKissBankBank) se distinguent de ceux intervenant sur des projets solidaires (Babeldoor) ou de développement durable (Blue Bees);
- **le type de financement** : la profession se compose de plusieurs modèles tels que le don, la participation en capital, les prêts gratuits ou encore les prêts rémunérés ;
- **la catégorie de clientèle** : d'un côté les particuliers avec des projets personnels et de l'autre des entrepreneurs porteurs de projet.

## BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Un dossier de presse est à votre disposition, sur demande.

### Contact presse :

[presse@xerfi.fr](mailto:presse@xerfi.fr)

ou standard 01.53.21.81.51

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le groupe Xerfi est en France le leader des études économiques sectorielles. Il présente le plus grand catalogue de travaux sur la France et l'International.

**Editeur indépendant**, il apporte à ses clients par son expertise professionnelle, sa liberté éditoriale, son ouverture intellectuelle, l'accès rapide, fiable, clair, à la connaissance actualisée des évolutions sectorielles, des stratégies des acteurs économiques et de leur environnement.

[www.xerfi.fr](http://www.xerfi.fr)